

# Bilan des actions agricoles du Grand Genève

**FICHE 7/7 : PÉRENNITÉ  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**



## **BILAN DES ACTIONS AGRICOLES** **DU GRAND GENEVE**

Auteurs :

Abadia Céline, AgriMandats  
Chesney Christelle, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc  
Gudin Delphine, Chambre d'Agriculture de l'Ain  
Meisser Marco, Prometerre  
Wegmüller Fabien, AgriMandats

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires

### **NOTE :**

La présente étude a été conduite afin d'établir un bilan des actions financées et réalisées par l'agglomération et celles poursuivies par d'autres acteurs du territoire. Il est à souligner que les fiches actions n'ont pas pour vocation d'être exhaustives. Il s'agit d'un point de départ pour avoir un niveau de connaissance commun sur les thématiques abordées par le Grand Genève et un diagnostic global de situation.

Les 7 thématiques traitées sont les suivantes :

1. Aménagement
2. Changement climatique
3. Communication
4. Environnement
5. Filières
6. Gouvernance
7. **Pérennité des exploitations agricoles**

Les 7 fiches sont indépendantes et peuvent être consultables sur le site internet <https://www.grand-geneve.org>.

## 7. Pérennité des exploitations

### 7.1 Description

#### Contexte

En 2019, la Suisse comptait 50'038 exploitations agricoles contre 70'537 en 2000, ce qui représente une baisse de 29%. Sur le territoire français du Grand Genève, on constate une diminution de 60 % des exploitations entre 1988 et 2010 (35 % entre 2000 et 2010).

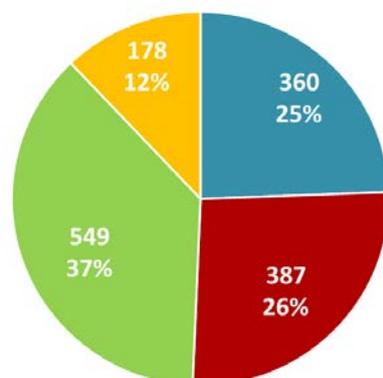
Dans les deux pays, il n'est pas surprenant de voir qu'au fur et à mesure que le nombre d'exploitations diminue, les exploitations qui se maintiennent s'agrandissent. Ce phénomène interroge sur la concentration du foncier, sur l'entretien des espaces agricoles ou encore sur la charge de travail des chefs d'exploitation. La possibilité de transmettre/remettre ces exploitations dont le capital social augmente indéniablement pose également question. Cela nécessite que les repreneurs acquièrent la capacité de racheter les parts sociales du ou des agriculteurs sortants. Les mises aux normes et le renouvellement du matériel exigé par l'agriculture moderne sont également très coûteuses, si bien que les jeunes démarrent leur activité en étant fortement endettés auprès des banques. D'autres ne peuvent tout simplement pas s'installer faute de ressources financières suffisantes.

En parallèle, les agriculteurs et agricultrices prennent de l'âge. En 2017, l'âge moyen des chefs d'exploitation français s'établissait à 49,3 ans tandis que 59% des agriculteurs suisses avaient entre 40 et 64 ans.

Enfin, dans un territoire à très forte pression foncière, certains porteurs de projets en agriculture hors cadre familial ont des difficultés à trouver des surfaces pour s'installer, avec souvent des projets qui ne sont pas en adéquation avec les exploitations qui sont à transmettre.

Le vieillissement de la population agricole, la pression foncière et la difficulté à trouver des repreneurs interrogent donc sur la pérennité des exploitations agricoles. Dans un souci de maintenir une agriculture diversifiée, des sièges d'exploitation nombreux et économiquement viables, le Grand Genève pourrait s'interroger sur cette thématique qui n'a, pour l'heure, pas été directement traitée dans le cadre des précédents Projets de territoire. Elle pourrait s'intégrer dans une réflexion plus globale sur la résilience et/ou le développement de l'autonomie alimentaire du territoire, en lien avec la protection de l'environnement.

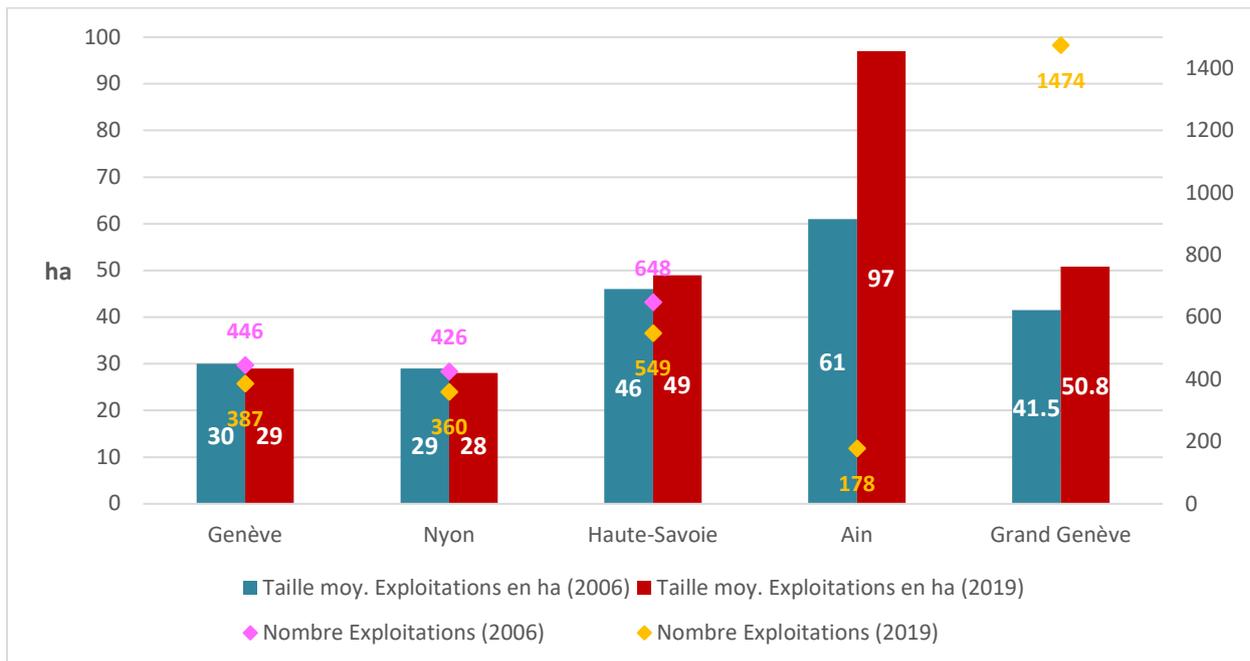
#### Diagnostic



**En 2020, le Grand Genève compte 1'474 exploitations, qui se répartissent équitablement entre la Suisse (51%) et la France (49%).**

■ District de Nyon ■ Canton de Genève ■ Haute-Savoie ■ Ain

**Figure 1 - Répartition du nombre d'exploitations agricoles par région en 2019-2020**



**Figure 2 - Taille moyenne et nombre d'exploitations en 2006 et 2019**

Remarque : donnée manquante pour l'Ain en 2006

La taille des exploitations françaises (73 ha) est nettement supérieure à celle des exploitations suisses (28.5 ha). Ce constat s'explique par plusieurs facteurs, à commencer par la prédominance de l'élevage laitier sur les deux départements, qui nécessite de grandes surfaces de pâturage.

Un second facteur est la structuration des exploitations françaises, qui sont souvent collectives et dont le nombre d'UTH est donc plus important que celui des exploitations individuelles, qui prédominent en Suisse.

L'écart entre la taille des exploitations françaises et suisses est de plus en plus marqué. En effet, entre 2006 et 2020, la taille moyenne des exploitations françaises tend à augmenter tandis que la superficie moyenne des exploitations suisses diminue légèrement (-1ha). Cela s'explique notamment par la tendance à la structuration collective des exploitations française, qui a accéléré ces dernières années. Un autre facteur qui peut aussi expliquer cette hausse est la perte d'un nombre important de petites exploitations, qui a bénéficié aux exploitations restantes par la reprise de leurs terres (-15% d'exploitations sur la Haute-Savoie entre 2006 et 2019).

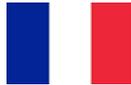
Finalement, la superficie moyenne des exploitations du Grand Genève est de 42 ha, contre 40.1 ha en 2006 ; ce chiffre étant tiré vers le haut sous l'influence de l'agrandissement des d'exploitations françaises.

Enfin, la stabilité de la superficie des fermes suisses peut s'expliquer par le maintien d'exploitations individuelles ou encore par la perte de foncier agricole au profit d'autres activités. Dans le même temps, il est à noter qu'on observe une baisse du nombre d'exploitations de -13% sur Genève et de -15.5% sur Nyon.

## Enjeux

- Maintenir des exploitations viables, vivables et en nombre sur le territoire
- Maintenir un nombre critique d'exploitations pour assurer la viabilité et la diversité des filières
- Développer l'autonomie alimentaire du territoire en installant des exploitants en productions diversifiées

## Outils de planification et des politiques agricoles



En France, un jeune agriculteur peut bénéficier d'aides à l'installation mais cela nécessite généralement de se faire accompagner, en amont, par la Chambre d'Agriculture :

- **Passage par le Point Accueil Installation (PAI)**, qui a pour mission d'évaluer la maturité du projet d'installation en agriculture, de fournir au porteur de projet toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre de son projet et de simplifier ses contacts avec les structures pouvant l'accompagner. En session collective ou rendez-vous individuel, le porteur de projet est épaulé pour clarifier son projet, s'informer sur les aides, formations et dispositifs d'accompagnement existants, puis être orienté pour la suite de ses démarches.



Ce dispositif d'accompagnement est co-financé par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Chambre d'agriculture.

Depuis 3 ans, **237 porteurs de projets sont passés au PAI en Haute-Savoie sur le périmètre du Grand Genève**. Les productions envisagées dans les projets étaient majoritairement le maraichage (48 projets) et le bovin-lait (32 projets).

Dans l'Ain, en 2019, sur les 386 rendez-vous réalisés par le PAI, **26 concernaient spécifiquement le territoire du Grand Genève**.

- **Réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** : établi de façon personnalisée, le PPP se compose d'actions de professionnalisation telles que les stages d'application en exploitation agricole ou les actions de formation professionnelle continue incluant ou non des périodes en entreprise. Le PPP est pris en charge en grande partie par l'Etat et les formations courtes sont prises en charge à hauteur de 2000€ par Vivea (fonds de formation des agriculteurs) ou par le Compte Personnel de formation.
- **Réalisation d'un prévisionnel économique** : prise en charge de la région à hauteur 80% du devis HT (et dans la limite de 2000€).
- **Passage du projet en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)** qui décide l'attribution de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui peut varier entre 12 000€ et 65 000€ d'aide selon la situation.  
La Région apporte une aide à la trésorerie : 1000€ pour les installations dans le cadre familial, 5000€ pour les hors cadre.
- Une fois l'installation réalisée, les engagements sont contrôlés annuellement. Un accompagnement technico-économique post-installation plus poussé peut être proposé.

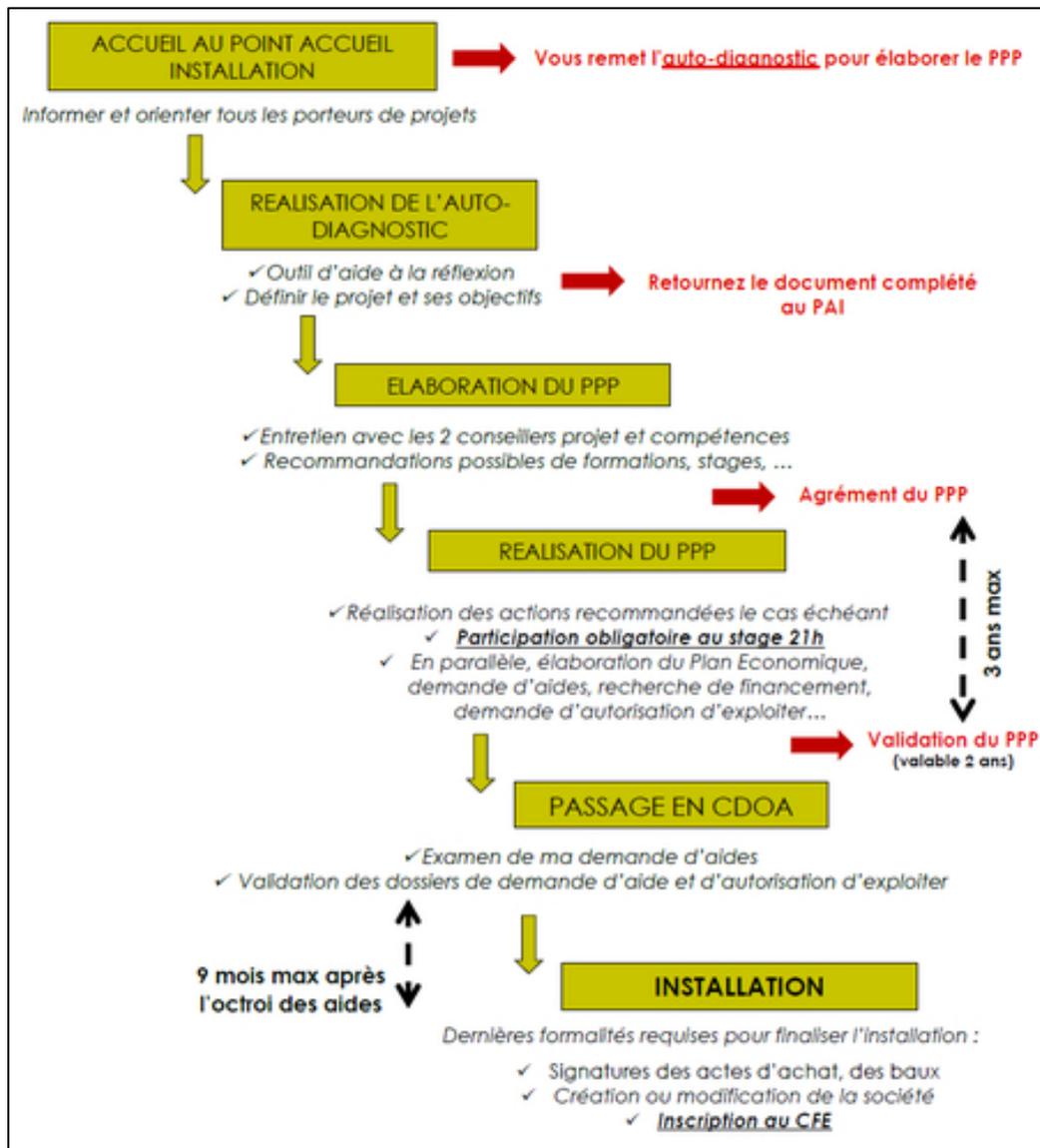


Figure 3 - Schéma du parcours à l'installation

Il existe aussi un certain nombre d'outils d'accompagnement à la transmission/remise des exploitations :

### Le Point Accueil Transmission

C'est un dispositif des Chambres d'Agriculture qui s'adresse à tout agriculteur en questionnement sur son arrêt futur d'activité quelle qu'en soit la raison (retraite, reconversion professionnelle...) et sur la transmission, dans une démarche volontaire entreprise par l'exploitant. L'objectif est d'informer les agriculteurs concernés pour anticiper les démarches, commencer la réflexion (délais, aides financières, recherche de repreneur, objectifs personnels, etc.). Il s'agit aussi d'offrir un accompagnement personnalisé car chaque projet de cessation-transmission est différent. Un accompagnement sur des questions juridiques, fiscales ou encore sociales est aussi possible. Les grands principes sont la gratuité, la neutralité, la confidentialité.



Entre 2017 et 2019, 45 exploitations sur le périmètre 74 du Grand Genève ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif, près de la moitié étant en production laitière.

### **Concrétisation transmission**

Ce dispositif gratuit pour l'agriculteur a été mis en œuvre en 2018 par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'adresse aux agriculteurs ayant entre 55 et 60 ans, qui n'ont pas de repreneur identifié et qui visent une transmission hors cadre familial.

L'aide couvre 2 rendez-vous gratuits avec un.e conseiller.ère transmission de la Chambre d'Agriculture. La première journée consiste à établir un plan d'actions, et la seconde à préparer les démarches avec le futur repreneur.

Financements : Région Auvergne Rhône-Alpes

### **Le Répertoire Départ Installation**

Le RDI un service national, mis en œuvre par les Chambres d'Agriculture. Le principe est de favoriser la mise en relation entre les agriculteurs en place qui peuvent avoir l'impression qu'il n'y a pas de candidats à la reprise, et les repreneurs potentiels pour qui l'accès au foncier est la principale difficulté.

- Il s'adresse, d'une part, aux exploitants qui souhaitent transmettre leur exploitation ou trouver un associé :

Une offre présentant l'exploitation et les conditions de reprise (production, profil du candidat recherché, etc.) est rédigée et diffusée anonymement, notamment sur le site internet dédié et auprès des candidats déjà inscrits. La Chambre d'Agriculture renseigne la personne intéressée et si ses projets sont en adéquation avec ceux du cédant, une mise en relation est faite.

- Et d'autre part, aux porteurs de projet qui cherchent à s'installer en reprenant une structure individuelle ou en s'associant sur une structure existante :

Toute personne qui a un projet défini, qui a acquis déjà une certaine expérience et qui de ce fait, est en recherche active d'une exploitation pour s'installer, peut s'inscrire comme candidat au RDI de manière gratuite. Cela permet d'avoir accès aux offres et de se faire connaître auprès des agriculteurs via une fiche de présentation.

Financement : Mission service public + Conseil Savoie Mont Blanc pour la Haute-Savoie

### **La période de test création / reprise / association**

Il s'agit de permettre à un candidat à l'installation hors cadre familial de travailler sur l'exploitation d'un agriculteur en recherche d'associé ou de repreneur. Il acquière ainsi progressivement la maîtrise de l'exploitation soit pour la reprendre à titre individuel, soit pour s'associer.

Cela permet aussi de faciliter l'insertion des porteurs de projet hors cadre familial dans l'environnement local, qu'il soit professionnel ou social. Ce tuitage permet de créer du lien avec les clients, les propriétaires, les voisins etc. Grâce à cette période test, on peut s'assurer de l'entente entre les associés.

L'objectif final est de limiter les échecs après l'installation et d'améliorer la qualité des installations. A noter, la réalisation d'une période test se concrétise par une installation dans 70 % des cas.

Financement : Région Auvergne Rhône-Alpes

### **L'AITA (programme d'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture)**

Il comprend entre autres :

- la possibilité pour l'agriculteur de se faire financer une partie d'un diagnostic transmission
- la perception d'une aide à la transmission de 4000 € le jour où l'agriculteur arrête et transmet (son exploitation ou ses parts sociales), à condition que le repreneur s'installe avec la DJA et que la transmission ait été anticipée (inscription au moins 1 an avant au Répertoire Départ Installation).

Financement : Etat

### **Le FAST (Fonds d'accompagnement à la Succession et à la Transmission) :**

Dispositif non encore déployé, dans l'attente de financements, imaginé par les Jeunes Agriculteurs 74

Outils d'aide à la transmission multi-volets :

- volet 1 : accompagnement au cédant dans la transmission de son exploitation (parcours à la transmission, exonération MSA, formations cédants...)
- volet 2 : bonification selon une grille type DJA (bonification personnalisée)
- volet 3 : création d'outils de portage (GFA...)

Enfin, toujours dans l'idée de préparer au mieux sa retraite, d'anticiper sa transmission, les Chambres d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et de l'Ain organisent plusieurs sessions de formation qui s'intitulent « j'anticipe et je prépare ma retraite ».

Ce sont des formations de 2 jours qui font intervenir :

- la conseillère transmission (calendrier de la transmission, démarches, délais, aides)
- une conseillère en protection sociale de la MSA sur la retraite
- une juriste sur la transmission du patrimoine professionnel, le foncier etc
- une conseillère en relations humaines pour libérer la parole sur la transmission, lever certains blocages, préparer l'après, donner des outils pour mieux vivre cette phase

Financement : Fonds Vivea

### **Outils des politiques agricoles :**

**FEADER** : La nouvelle programmation FEADER devrait intégrer le changement climatique (volet adaptation-résilience, atténuation, réduction) dans ses mesures de soutien aux investissements agricoles.

**PAC** : Dans le cadre de la PAC, il existe un « paiement jeunes agriculteurs » : c'est un paiement découplé, payé en complément des Droits à Paiement de Base (DPB), dans la limite de 34 ha par exploitation ayant un jeune agriculteur (< 40 ans, 1<sup>ère</sup> installation datant de moins de 5 ans, diplôme de niveau IV ou valorisation des compétences professionnelles). Ce paiement est octroyé pour une période maximale de 5 ans.



### **Outils des politiques agricoles :**

En Suisse, il faut avoir moins de 65 ans pour pouvoir prétendre aux paiements directs (art. 3 OPD). Au-delà de cet âge, l'exploitant est dans l'obligation de prendre sa retraite.

## **7.2 Bilan du Grand Genève**

La thématique de la pérennité des exploitations n'a jusqu'à présent pas été abordée dans le cadre du Grand Genève. Nous la proposons ici sous la forme d'une fiche à part entière car elle relève à nos yeux d'une urgence à la fois technique, sociale et politique.

### **Forces et faiblesses du Grand Genève**

#### **Faiblesses**

- Des outils opérationnels sur l'installation et la transmission différents entre les deux pays

#### **Forces**

- Des idées qui peuvent être partagées entre les deux côtés de la frontière, des initiatives qui peuvent être adaptées d'un territoire à l'autre
- Un même constat sur tous les territoires : un enjeu important autour du renouvellement des générations

### **Recommandations et Perspectives**

#### **Objectifs cibles**

- Maintenir des exploitations viables, vivables et nombreuses sur le territoire pour assurer la diversité des filières
- Accompagner les transmissions (= remises) d'exploitations afin de renouveler les générations, toutes productions confondues

## 7.3 Pistes d'action par échelles d'intervention

### Agglomération

- Mettre en place des échanges de pratiques entre la France et la Suisse sur :
  - Les outils existants pour recenser l'offre et la demande en exploitation agricoles (type, surfaces, etc.)
  - La priorisation des attributions de surfaces agricoles (CDOA, autorisations d'exploiter)
  - Les méthodes pour accompagner cette thématique, notamment à partir d'exemples déjà mis en place sur des territoires de l'Agglomération (Pays de Gex, Annemasse Agglo...)
- Faire une boîte à outils sur les accompagnements possibles sur l'installation / transmission à destination des collectivités en s'inspirant notamment des cellules de veille d'Annemasse Agglo et du Pays de Gex pour identifier les cédants et les porteurs de projets et créer des conditions favorables à l'installation agricole

### Cantonale / Départementale

#### Suisse :

- Recenser et informer les exploitants qui sont à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite
- Recenser et informer les porteurs de projet
- Sensibiliser les futurs cédants
- Echanger sur les pratiques entre les cantons sur la reprise/remise des exploitations agricoles
- Repenser les systèmes d'exploitation pour les rendre viables et vivables dans un contexte de pression foncière et d'aléas climatiques

### Communale / intercommunale

- Accompagner les communes sur les priorités d'attribution du foncier agricole, sur les baux, etc.
- Recenser les exploitants qui sont à 5 ans ou moins de l'âge de la retraite et des porteurs de projet souhaitant s'installer sur le territoire
- Mettre en place une démarche proactive auprès des cédants, pour anticiper la cessation d'activités et travailler avec les agriculteurs concernés sur la transmissibilité de leur EA.
- Mettre en relation les cédants avec les porteurs de projets
- Côté français : accompagner les collectivités qui s'intéressent à la question du renouvellement des générations avec une méthodologie à partager (cellule de veille, rencontre avec les cédants, etc.)



**GLCT Grand Genève**

Présidence du Conseil d'Etat  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
 Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain  
 du Genevois français**

T +33 (0)4 50 04 54 08  
 infos@grand-geneve.org

**Région de Nyon**

T +41 (0)22 361 23 24  
 info@regiondenyon.ch

**République et  
 Canton de Genève**

T +41 (0)22 546 73 40  
 grand-geneve@etat.ge.ch